



COMMISSION  
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 10.6.2026  
COM(2026) 530 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU  
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ  
DES RÉGIONS**

**Stratégie de l'UE pour la résilience, la prospérité et la qualité de vie des communautés  
côtières**

## 1. Introduction

Des communautés de pêcheurs aux villes côtières, la vie quotidienne des 95 millions de personnes vivant sur les 70 000 km de côtes de l'UE et dans les zones côtières de l'UE est étroitement liée à l'Océan.

La géographie et l'identité côtières de l'UE offrent des possibilités exceptionnelles. Au carrefour de la terre et de la mer, les communautés côtières possèdent de solides atouts environnementaux, sociaux et culturels et recèlent un potentiel inexploité favorable au progrès de l'économie bleue durable. Elles servent de bancs d'essai pour l'innovation bleue et les nouveaux modèles économiques durables, assurent la gérance de l'environnement côtier et marin, renforcent la compétitivité de l'UE, restaurent ses écosystèmes marins et côtiers et préservent la richesse de son patrimoine culturel et son identité liés à la mer. Elles jouent un rôle essentiel en tant que pôles locaux du commerce maritime, du tourisme et de la production de denrées alimentaires et d'énergie propre.

Parallèlement, les communautés côtières de l'UE se trouvent en première ligne face au changement climatique, à la perte de biodiversité marine et côtière et à la pollution marine. Le tourisme déséquilibré, la pénurie de logements abordables, le caractère saisonnier de l'activité économique (comme le tourisme et la pêche) et les possibilités d'emploi limitées, ainsi que les risques environnementaux et les menaces hybrides croissantes constituent des défis supplémentaires. Les zones côtières sont également exposées à des menaces pour la sécurité en raison de leur situation géographique, et elles revêtent une importance stratégique sur les plans de la sécurité et de la défense dans le contexte géopolitique tendu actuel. Si rien n'est fait pour y remédier, ces pressions risquent de porter préjudice aux moyens de subsistance, à la sécurité et à la prospérité des communautés côtières, ce qui entraînera des conséquences plus larges pour la résilience, la compétitivité et la sécurité de l'UE. Les communautés côtières de l'UE présentent une grande diversité, allant des petites communautés de pêcheurs aux grandes villes portuaires industrielles, et des différences sur les plans géographique, environnemental et culturel, de la gouvernance et des conditions démographiques. L'adoption d'une approche uniforme ne serait ni réalisable, ni efficace. Dès lors, les stratégies de développement doivent être élaborées sur mesure et leur conception et leur mise en œuvre doivent s'effectuer à l'échelle locale afin de tenir compte des spécificités des besoins, des défis et des possibilités.

Conformément aux objectifs du pacte européen pour l'Océan<sup>1</sup>, **une stratégie de l'UE regroupant les défis et les possibilités des communautés côtières au sein d'un cadre cohérent unique est présentée pour la première fois.** Les défis spécifiques auxquels sont confrontés les territoires insulaires et les régions ultrapériphériques sont traités dans la stratégie de l'UE pour les îles<sup>2</sup> et dans la future stratégie de l'UE pour les régions ultrapériphériques.

## 2. Une approche à l'échelle de l'UE pour les communautés côtières

Les politiques et les fonds de l'UE étant nombreux à avoir une incidence sur les zones côtières, une approche cohérente à l'égard de leur développement et de leur mise en œuvre peut maximiser les synergies entre les politiques maritimes, climatiques, sociales, énergétiques, environnementales, de cohésion, de recherche et d'innovation. Conformément au principe de subsidiarité, les actions de l'UE ne remplaceront pas les efforts nationaux, régionaux et locaux, mais viendront les compléter.

---

<sup>1</sup> COM(2025) 281 final.

<sup>2</sup> COM(2026) 520 final.

Centrée sur les communautés côtières, cette stratégie fournit une direction claire visant à aider les États membres et les parties prenantes dans leurs efforts de planification, de programmation et de mise en œuvre, tant à court qu'à long terme.

Une approche à l'échelle de l'UE pour les communautés côtières doit partir des besoins et des préoccupations des populations vivant sur les côtes. Sur la base des consultations des parties prenantes<sup>3</sup> ainsi que d'une analyse des risques et des possibilités pour les communautés côtières, l'approche de l'UE définit **trois objectifs stratégiques pour les communautés côtières européennes**:

- i. **Prosperité.** Investir dans une économie bleue diversifiée et durable, soutenue par l'innovation et de nouveaux modèles économiques durables, tout en veillant à ce que les retombées soient positives au niveau local.
- ii. **Résilience.** S'adapter continuellement aux risques croissants posés par le changement climatique et d'autres menaces environnementales, économiques, sociales et en matière de sécurité, tout en contribuant à la décarbonation, aux pratiques durables et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble des activités côtières et maritimes.
- iii. **Qualité de vie.** Aménager des lieux dynamiques, inclusifs et attrayants où toutes les générations peuvent vivre, travailler et passer leur temps libre, et où la culture maritime, le patrimoine et l'identité locale peuvent prospérer.

## 2.1. La prospérité des communautés côtières

### *(1) Renforcer et diversifier les secteurs traditionnels de l'économie bleue*

L'économie bleue de l'UE génère directement environ 263 milliards d'EUR en valeur ajoutée brute par an. Bien qu'elles restent sous-financées, les possibilités d'investissement dans les secteurs de l'économie bleue se multiplient<sup>4</sup>. La connaissance du milieu marin, les innovations bleues et les technologies bleues favorisent déjà le développement de nouveaux modèles économiques et débouchés commerciaux. Les progrès rapides dans le domaine des énergies renouvelables en mer, des solutions numériques et de l'observation de l'Océan peuvent se traduire par des emplois à l'échelle locale, des compétences et des investissements en faveur des communautés côtières. Les communautés côtières peuvent jouer le rôle de pôles de l'économie bleue au sein desquels l'innovation stimule la compétitivité, renforçant ainsi les performances économiques globales de l'UE tout en garantissant une utilisation durable du capital naturel de l'Océan. En axant les investissements sur les atouts régionaux, **les stratégies de spécialisation intelligente (S3)** favorisent la collaboration dans les écosystèmes d'innovation bleue à l'échelle locale et régionale, tout en créant de la croissance pour les entreprises et des emplois dans les communautés côtières. Afin de mieux connecter et d'intensifier l'innovation dans des écosystèmes clés, tels que les biotechnologies bleues, la bioéconomie bleue et l'aquaculture circulaire intelligente, la Commission continuera de soutenir la plateforme thématique S3 pour une économie bleue durable<sup>5</sup>.

La base industrielle de l'économie bleue, qui comprend notamment la production maritime, le transport maritime et les ports, demeure un pilier majeur de la capacité d'innovation, de la compétitivité et de l'autonomie stratégique de l'UE. La **stratégie portuaire de l'UE** et la

---

<sup>3</sup> Notamment un [appel à contributions](#), des ateliers et une [session](#) dans le cadre des Journées de l'Océan, ainsi qu'une [étude spécifique](#) (en anglais uniquement).

<sup>4</sup> Données de 2023, respectivement issues du [rapport de 2025 sur l'économie bleue](#) et du [rapport 2026 destiné aux investisseurs – La prochaine vague de croissance bleue](#) (en anglais uniquement).

<sup>5</sup> [Inforegio - L'économie bleue durable](#) (en anglais uniquement).

**stratégie maritime industrielle européenne**<sup>6</sup> définissent des trajectoires donnant lieu à de nouveaux débouchés commerciaux et à des innovations, par exemple en lien avec le transport maritime vert, l'énergie en mer et la logistique. Cette démarche créera des emplois locaux de qualité grâce aux pôles industriels et d'innovation dirigés par les ports, tout en fournissant les infrastructures et la connectivité nécessaires à la compétitivité et à la sécurité de l'UE dans son ensemble.

**Les secteurs de la pêche et de l'aquaculture**, y compris la chaîne de valeur au sens large, constituent l'armature de nombreuses économies côtières. Ces métiers séculaires sont profondément ancrés dans le patrimoine culturel de l'UE et sont vitaux pour l'approvisionnement alimentaire de l'UE. Dans le cadre de la politique commune de la pêche (PCP), la poursuite des progrès en matière de gestion durable de la pêche est essentielle à la viabilité à long terme du secteur, aux emplois locaux, à des revenus équitables, à la sécurité alimentaire et au renouvellement des générations (en attirant les jeunes dans le secteur afin d'assurer la pérennité de celui-ci).

Or, la récente évaluation du règlement relatif à la PCP<sup>7</sup> montre que les progrès réalisés ne sont pas suffisants: la reconstitution des stocks de poissons reste trop lente et les gains économiques trop faibles, notamment en raison de l'émergence de nouveaux défis tels que les évolutions géopolitiques, le changement climatique et les prix élevés de l'énergie. Le potentiel de l'aquaculture durable est encore sous-exploité. L'évaluation de la PCP alimentera les réformes potentielles de la PCP et servira de base à la **vision de la Commission pour la pêche et l'aquaculture à l'horizon 2040**, un cadre stratégique d'une durée de 15 ans destiné à orienter l'élaboration des politiques au cours des prochaines décennies afin de renforcer la compétitivité, la durabilité et la résilience de ces secteurs. Dans cette vision, la Commission mettra particulièrement l'accent sur la résilience, la durabilité et la prospérité des communautés côtières.

Le **tourisme côtier**, principal employeur de l'économie bleue, offre des emplois directs à des millions de personnes dans l'UE<sup>8</sup>. Toutefois, un tourisme excessif peut accroître la vulnérabilité face à la saisonnalité, à la surfréquentation, aux pressions sur les ressources et les infrastructures et aux difficultés en matière de logement. La **future stratégie de l'UE pour un tourisme durable** de la Commission vise à promouvoir des modèles touristiques plus équilibrés, résilients et compétitifs qui bénéficient aux communautés locales et aux voyageurs.

## *(2) Possibilités d'innovation, de connaissance du milieu marin et de nouveaux modèles économiques*

La connaissance du milieu marin, les innovations bleues et les technologies bleues favorisent le développement de nouveaux modèles économiques qui ont des retombées positives à l'échelle locale et de l'UE, tandis que les avancées dans le domaine des énergies renouvelables en mer, des solutions numériques et de l'observation de l'Océan peuvent se traduire par des emplois et des investissements au niveau local. De même, comme indiqué ci-dessus, les communautés côtières peuvent jouer le rôle de pôles de l'économie bleue.

La future croissance de l'économie bleue dépendra de l'accélération de la numérisation, de l'exploitation des données océaniques et de l'amélioration des connaissances marines et océaniques. Les modèles économiques innovants, tels que la maintenance prédictive des actifs en mer, ainsi que les applications à double usage, nécessitent un renforcement des systèmes de

---

<sup>6</sup> COM(2026) 112 et COM(2026) 111, respectivement.

<sup>7</sup> SDW(2026) 120 final.

<sup>8</sup> Le secteur du tourisme côtier a employé plus de 2,7 millions de personnes et a généré 93 milliards d'EUR en valeur ajoutée brute ([Observatoire de l'économie bleue de l'UE](#)). Données de 2023.

données et d'observation. L'**initiative OceanEye**<sup>9</sup> renforcera la surveillance et l'observation de l'Océan aux niveaux européen et mondial, tout en créant de nouvelles possibilités pour les communautés côtières: elle **améliorera notre connaissance des eaux côtières** et accroîtra notre capacité à évaluer les risques climatiques, à détecter les menaces pour la sûreté maritime et à offrir des possibilités pour l'économie bleue de l'UE. L'OceanEye, en synergie avec Destination Terre<sup>10</sup>, fournira des données et des outils à l'échelle des côtes en soutenant l'innovation locale dans les technologies océaniques et les services de données. Elle investira également dans la promotion d'un lien émotionnel plus fort entre les citoyens et la mer et dans la transformation de l'observation de l'Océan en un outil civique et culturel.

Les possibilités d'emploi limitées et le caractère saisonnier de l'activité économique (par exemple dans les secteurs du tourisme et de la pêche) nuisent à la prospérité dans certaines zones côtières. Les innovations et les nouveaux modèles économiques (par exemple, le pescatourisme, la pêche soutenue par la communauté ou le développement de chaînes de valeur locales, d'images de marque territoriales et de l'aquaculture à faible niveau trophique) peuvent soutenir la **diversification économique**. Les ressources marines renouvelables peuvent créer des emplois et favoriser la croissance locale dans le cadre de la bioéconomie bleue. La future **initiative de l'UE pour l'innovation dans la bioéconomie bleue (BlueBIP)** renforcera la coopération et les synergies régionales dans les domaines de l'aquaculture, de la pêche, de l'agriculture, de la recherche, des bio-industries et entre les autorités locales, l'objectif étant de développer des chaînes de valeur pratiques telles que des engrais à base d'algues, la conversion des sous-produits de la pêche et de l'aquaculture en aliments pour animaux ou en biomatériaux, la récupération des nutriments entre les zones côtières et les zones agricoles, ainsi que des produits à faible intensité de carbone issus de l'aquaculture durable. Ces actions peuvent stimuler la diversification économique, la résilience et les objectifs de l'économie circulaire en renforçant les liens entre les régions côtières et intérieures et les parties prenantes.

Les crédits nature et les crédits «carbone bleu» peuvent constituer des mécanismes permettant de récompenser les activités de restauration et d'inverser la perte de biodiversité marine tout en améliorant la séquestration du carbone. Afin que les **crédits «carbone bleu»** puissent être émis et échangés à l'avenir, **la Commission soutiendra l'élaboration d'une méthode de certification des écosystèmes de carbone bleu** (*pour les terres intercotidales et les prairies sous-marines*) au titre du règlement de 2024 sur les absorptions de carbone et l'agrostockage du carbone (règlement CRCF). Un projet d'acte délégué consacré à cette méthode est prévu pour 2028. En outre, dans le cadre de la **feuille de route pour les crédits nature**<sup>11</sup>, la Commission structure actuellement un portefeuille grandissant de projets au moyen de ses initiatives pilotes, de recherche et d'innovation visant à tester différentes options, avec le soutien d'Horizon Europe, de LIFE, de Green Assist et d'autres instruments de l'UE.

La Commission examine actuellement les moyens de collaborer avec les États membres au sein d'un processus de surveillance commun rigoureux capable de soutenir la déclaration et la vérification des inventaires carbone au titre du règlement relatif à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (règlement UTCATF)<sup>12</sup> et des obligations au titre du règlement relatif à la restauration de la nature. La mobilisation de financements privés pour la restauration, la surveillance et la gestion de ces écosystèmes peut renforcer ces efforts.

Les utilisations de l'espace marin (par exemple, la conservation et la restauration de la nature, l'énergie, la pêche, l'aquaculture, le transport maritime et le tourisme) sont étroitement liées au

---

<sup>9</sup> [OceanEye: renforcer l'observation et la protection des océans – Commission européenne.](#)

<sup>10</sup> [Destination Terre.](#)

<sup>11</sup> COM(2025) 374 final.

<sup>12</sup> Règlement (UE) 2018/841.

développement des communautés côtières. Au vu de l'intensification de la concurrence pour l'espace, il est indispensable de procéder à une planification efficace et de moderniser la **directive sur la planification de l'espace maritime**. Cette directive fournit un cadre cohérent, transparent et fondé sur des données probantes, mais il reste à relever certains défis, notamment en ce qui concerne les effets de plus en plus prononcés du changement climatique, la pollution marine et les pressions environnementales découlant de l'intensification de l'utilisation des côtes et de la mer, du renforcement des interactions terre-mer et de la nécessité d'améliorer la gouvernance des océans<sup>13</sup>. Le futur **acte législatif européen pour l'Océan**, attendu d'ici la fin de 2026, vise à moderniser ladite directive conformément aux priorités du pacte pour l'Océan. Il associera les communautés côtières à la résolution des problèmes liés à l'adaptation au changement climatique, à la coexistence des activités maritimes, à l'utilisation durable du capital naturel de l'Océan et au renforcement de la coopération transfrontière.

La **stratégie de l'UE sur les énergies renouvelables en mer**<sup>14</sup> soutient la décarbonation et la sécurité énergétique et offre des possibilités aux communautés côtières en matière de fabrication avancée, de modernisation des ports, d'investissements dans la chaîne d'approvisionnement et de services de maintenance, en particulier pour l'éolien en mer et, de plus en plus, pour l'énergie houlomotrice et marémotrice. À l'échelle de l'UE, elle renforce la sécurité énergétique et accélère l'élimination progressive des combustibles fossiles. Dans le même temps, la concurrence pour l'espace côtier et marin et la complexité des règles de planification peuvent ralentir l'octroi d'autorisations pour de nouveaux projets énergétiques et créer des tensions avec d'autres utilisations de la terre et de la mer, telles que la pêche et la conservation de la nature. Pour relever ces défis, la Commission européenne encourage les États membres à renforcer la planification intégrée de l'espace maritime et à rationaliser les procédures d'autorisation, tout en garantissant la valeur locale et le soutien public par la participation des communautés côtières aux initiatives de **développement local mené par les acteurs locaux**. Soutenues à hauteur de près de 1 milliard d'EUR pour la période 2021-2027 dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (Feampa) complété par les fonds de la politique de cohésion de l'UE, **les initiatives de développement local mené par les acteurs locaux bénéficient déjà directement aux communautés locales**<sup>15</sup> **au moyen d'une approche ascendante et participative**, notamment en ce qui concerne la diversification des revenus. Outre le développement local mené par les acteurs locaux, une approche territorialisée (comprenant également le programme **LEADER** et les **villages intelligents**) peut permettre de relever les défis spécifiques des zones insulaires et côtières. À l'avenir, ces outils participatifs devraient être maintenus et mieux intégrés au sein d'une approche plus multisectorielle du développement local mené par les acteurs locaux, notamment au moyen de la future initiative BlueBIP.

Le renouvellement des générations est essentiel pour maintenir le dynamisme et la compétitivité des communautés côtières. Le vieillissement de la population et l'émigration des jeunes affaiblissent les marchés du travail locaux, l'entrepreneuriat et les secteurs maritimes clés, tels que la pêche, l'aquaculture ou les industries bleues innovantes. La création d'emplois de qualité, de parcours professionnels clairs et d'offres de formation solides, ainsi que la réduction de la charge administrative, sont essentielles pour attirer et retenir les jeunes et stimuler l'innovation. En 2027, la Commission proposera une **stratégie de renouvellement de la génération bleue** afin d'attirer les jeunes professionnels vers les carrières bleues et de soutenir la durabilité et l'innovation à long terme. Dans le secteur de l'énergie en mer, un

---

<sup>13</sup> COM(2026) 174 final. Deuxième rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la directive 2014/89/UE.

<sup>14</sup> COM(2020) 741 final.

<sup>15</sup> [CLLD in fisheries and coastal communities](#): Achievements and Lessons («Le développement local mené par les acteurs locaux dans le secteur de la pêche et les communautés côtières: réalisations et enseignements», en anglais uniquement). FAMENET, 2025.

partenariat au titre du **pacte pour les compétences** permettra de former 124 personnes aux énergies renouvelables en mer d'ici à 2030.

**Enfin, les investissements dans la connectivité numérique et en matière de transports** sont essentiels à la croissance économique et à l'accès aux services dans les régions côtières. Les États membres et les régions peuvent utiliser les fonds de la politique de cohésion pour améliorer la connectivité physique et numérique. Au cours de la période 2021-2027, la politique de cohésion a alloué 40 milliards d'EUR pour soutenir les objectifs de l'UE en matière de transition numérique, en grande partie pour combler la fracture numérique et renforcer la connectivité. Cela a principalement concerné les régions et territoires côtiers moins développés et ceux qui sont reculés, en particulier les îles, comme en témoigne la stratégie de l'UE pour les îles. **La Commission encourage les États membres à utiliser les possibilités existantes offertes par le mécanisme pour l'interconnexion en Europe pour le reste de la période de programmation actuelle (2026 et 2027)** et à préparer la mise en œuvre au titre du nouveau cadre financier pluriannuel.

**Actions phares — La Commission:**

- *mettra particulièrement l'accent sur la résilience, la durabilité et la prospérité des communautés côtières dans le cadre de la **vision pour la pêche et l'aquaculture à l'horizon 2040**;*
- *aidera les parties prenantes côtières à utiliser au maximum les données océaniques en vue de leur résilience et leur croissance dans le cadre de l'**initiative OceanEye**;*
- ***encouragera l'industrie** à expérimenter des solutions à double usage et à élaborer des **normes d'interopérabilité** à l'échelle de l'UE pour les navires et technologies à **double usage**, en utilisant les formats de l'initiative OceanEye;*
- *accordera une attention particulière aux besoins des communautés côtières dans le contexte de la **révision du cadre de planification de l'espace maritime** au titre de l'**acte législatif européen pour l'Océan**;*
- *contribuera à l'**élaboration d'une méthode de certification** qui servira de prochaine étape vers les **crédits «carbone bleu»**;*
- *soutiendra la création de **pôles et de chaînes de valeur de la bioéconomie bleue** dans les communautés côtières **au moyen d'une approche de développement local mené par les acteurs locaux**, dans le cadre de la future **initiative de l'UE pour l'innovation dans la bioéconomie bleue**.*

## **2.2. La résilience des communautés côtières**

Les effets du changement climatique, tels que l'élévation du niveau de la mer et des températures, l'érosion côtière, les inondations, les ondes de tempête, la salinisation et la dégradation des écosystèmes, touchent de plus en plus les côtes de l'UE. Ils menacent la santé et la sécurité des personnes, les infrastructures, la sécurité alimentaire et de l'eau, l'évaluation des actifs et les primes de risque, les économies locales et l'environnement. La première **évaluation européenne des risques climatiques**<sup>16</sup> a classé les **zones côtières** parmi les plus **exposées** aux risques climatiques. Ces incidences exposent également des sites du patrimoine culturel et mondial à des risques grandissants.

Sans mesures d'atténuation et d'adaptation, les **dommages causés chaque année** par les inondations côtières dans l'UE pourraient augmenter fortement, passant de 1,25 milliard

<sup>16</sup> [Évaluation européenne des risques climatiques – Agence européenne pour l'environnement.](#)

d'EUR aujourd'hui à entre 93 et 961 milliards d'EUR d'ici la fin du siècle et touchant 1,5 à 3 millions de personnes<sup>17</sup>. Chaque tranche de 1 milliard d'EUR investie dans l'adaptation pourrait cependant réduire les dommages potentiels causés par les inondations de 14 milliards d'EUR<sup>18</sup>. La résilience côtière est un élément central de la stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique<sup>19</sup>. Grâce aux **missions de l'UE «Adaptation au changement climatique» et «Restaurer notre océan et notre milieu aquatique»**<sup>20</sup>: la Commission aide les communautés à évaluer les risques climatiques, à élaborer des stratégies d'adaptation et à mettre en œuvre des solutions. Ces missions, qui fonctionnent en synergie, font progresser des approches systémiques conçues conjointement qui renforcent la résilience côtière face aux effets du changement climatique tels que les inondations, l'érosion et l'élévation du niveau de la mer, une attention particulière étant accordée aux solutions fondées sur la nature. D'ici à la fin de 2026, la Commission européenne lancera trois nouveaux projets phares dans le cadre de la mission «Adaptation», lesquels bénéficieront d'un soutien de l'UE d'environ 30 millions d'EUR. Ils mettront en évidence des solutions d'adaptation intégrées dans les points chauds climatiques côtiers, où les risques climatiques multiples et croissants nécessitent des réponses coordonnées.

Le financement de l'UE, notamment au moyen des fonds de la politique de cohésion, apporte un soutien important à l'action pour le climat dans l'ensemble des États membres et des régions au cours de la période 2021-2027. D'importantes lacunes subsistent néanmoins en matière d'investissements et de politiques aux niveaux national, régional et local. **La Commission, en collaboration avec la Banque européenne d'investissement (BEI), étudiera la possibilité de cartographier à l'échelle de l'UE les réserves d'investissement existantes et les nouvelles possibilités d'investissement pour l'adaptation des côtes**, ainsi que leurs coûts et avantages à la lumière du futur changement climatique. En outre, **la Commission aura recours aux services de conseil technique de la BEI** (par exemple, JASPERS<sup>21</sup> et d'autres mandats consultatifs pertinents) **afin de soutenir le renforcement des capacités** dans la perspective de l'élaboration des stratégies et projets d'investissement des communautés côtières. Ces stratégies et projets peuvent ensuite être soutenus par une combinaison de subventions de l'UE et d'instruments de prêt de la BEI spécifiquement destinés aux autorités de petite et moyenne taille pour le développement de projets liés à la résilience au changement climatique. Parallèlement, **la Commission encouragera la coopération et les partenariats stratégiques** entre les autorités nationales et les autorités des communautés côtières en utilisant les **instruments existants** tels que **l'initiative urbaine européenne, les communautés REGIO Peer2Peer et JASPERS**.

Afin de renforcer la résilience des communautés côtières, la Commission a défini plusieurs priorités aux niveaux européen, national et régional: **i) améliorer les connaissances et la sensibilisation** en ce qui concerne les risques côtiers, avec le soutien d'OceanEye et de son nouvel outil, le jumeau numérique de l'Océan; **ii) mieux cartographier les besoins d'investissement**; **iii) renforcer la planification et la gouvernance des investissements** et faire le point sur l'appropriation des risques à tous les niveaux de gouvernance; **iv) soutenir le renforcement des capacités** dans la mise en œuvre des projets liés à la résilience; **v) mobiliser des investissements** en faveur de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets. Ces efforts s'appuieront sur des outils existants et émergents, notamment Climate-ADAPT, EMODnet et le jumeau numérique de l'Océan. Ce dernier, développé en synergie avec l'initiative Destination Terre, fournira des informations en temps quasi réel sur l'état de

<sup>17</sup> [Projet PESETA IV du JRC – Mission 6.](#)

<sup>18</sup> [Rapport 2023 du PNUE sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation aux changements climatiques.](#)

<sup>19</sup> COM(2021) 82 final, où l'adaptation locale est désignée comme l'une des trois priorités transversales.

<sup>20</sup> Missions de l'UE «Adaptation au changement climatique» et «Restaurer notre océan et notre milieu aquatique» (pages en anglais).

<sup>21</sup> [JASPERS – Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes.](#)

l'Océan et des côtes. Cela renforcera la capacité des autorités à anticiper les dangers et à y réagir, à cartographier les risques et à mieux cibler les mesures de prévention afin de protéger les personnes, les infrastructures, les écosystèmes et les entreprises locales.

Les **solutions fondées sur la nature** peuvent aussi être particulièrement efficaces et apporter des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques tout en renforçant la résilience des côtes. En 2026, la Commission proposera un **cadre européen pour la résilience au changement climatique** afin d'intégrer les futurs risques climatiques dans les politiques, les décisions d'investissement et la gestion des risques de l'UE. Les autorités sont donc encouragées à **intégrer l'élévation du niveau de la mer et les risques climatiques dans la gestion des côtes et l'aménagement du territoire**. Des initiatives telles que le nouveau Bauhaus européen soutiendront également les villes côtières au moyen de solutions de résilience innovantes et reproductibles, et le futur **acte législatif européen pour l'Océan** vise à renforcer l'intégration du changement climatique dans la planification de l'espace maritime.

**La cogestion associant les parties prenantes locales**, en particulier les pêcheurs, à la désignation et à la gestion des zones protégées peut améliorer les résultats en matière de conservation et la viabilité à long terme des mesures. En combinant la science et les connaissances locales, cette cogestion peut améliorer le respect des règles, réduire les conflits et soutenir l'adaptation au changement climatique. Elle peut également apporter des bénéfices au niveau local grâce aux emplois liés à la restauration, à la surveillance et à la gérance, ainsi qu'aux recettes provenant de la restauration de la nature et des crédits «carbone bleu». La Commission encourage les **initiatives de développement local mené par les acteurs locaux dans les zones côtières et les zones de pêche** (groupes d'action locale de pêche et groupes d'action locale) afin de contribuer à l'intendance des mers, à la restauration et aux projets fondés sur la nature. Les États membres sont également invités à veiller à ce que les communautés côtières soient activement associées aux décisions portant sur des zones marines protégées.

Les communautés côtières sont également au cœur de **la sécurité et de la résilience de l'Europe**. Nombre d'entre elles sont situées le long des frontières maritimes extérieures de l'UE et sont confrontées à des pressions croissantes en matière de sécurité, notamment des menaces hybrides, des actes de sabotage et des risques liés aux conflits en cours, tels que les drones et les mines marines flottantes. Ces menaces peuvent perturber la pêche, le transport maritime et d'autres activités économiques, tout en compromettant la surveillance des frontières et en facilitant la criminalité transfrontière. Une attention particulière doit également être accordée à la protection et à la résilience des **infrastructures côtières et maritimes critiques**, notamment les ports, les infrastructures énergétiques en mer et les câbles sous-marins. Les acteurs côtiers, notamment les pêcheurs, les autorités portuaires et les acteurs maritimes locaux, peuvent contribuer à l'appréciation de la situation maritime en signalant volontairement les activités en mer anormales ou suspectes conformément aux cadres nationaux.

En outre, **le renforcement de la sécurité et de la défense dans les zones côtières est essentiel** pour assurer la protection des infrastructures critiques, renforcer les capacités de surveillance et améliorer les capacités de réaction rapide dans le domaine maritime. Dans ce contexte, des capacités numériques avancées telles que Destination Terre et ses jumeaux numériques à haute résolution consacrés à l'adaptation au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes peuvent aider les autorités et les communautés côtières grâce à une meilleure connaissance de la situation, à la prévision des risques, à des systèmes d'alerte précoce et à la simulation de scénarios complexes liés au climat et à la sécurité.

Afin de renforcer la préparation et d'englober davantage de communautés, **la Commission étendra l'initiative CoastWAVE<sup>22</sup>** en y intégrant des évaluations locales des dangers et des systèmes d'alerte personnalisés afin de veiller à ce que les alertes parviennent aux communautés côtières. Ces efforts sont alignés sur la **stratégie de sûreté maritime de l'UE**, la **stratégie portuaire de l'UE**, la **stratégie de l'UE pour une union de la préparation** et la future **stratégie européenne de sécurité**, ce qui témoigne de la nécessité de renforcer la résilience et la sensibilisation aux risques dans les zones côtières. Conformément à ces stratégies, les autorités devraient renforcer la sensibilisation aux risques à proximité des zones portuaires afin que les résidents puissent réagir efficacement en cas d'incident.

En tant que gérantes de l'Océan, les communautés côtières jouent un rôle essentiel dans la protection des ressources et des écosystèmes marins, tout en soutenant les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et les activités durables de l'économie bleue. Les communautés côtières sont au cœur de l'approche «de la source à la mer» et sont essentielles à la conservation et à la restauration de l'environnement côtier et marin, y compris de la biodiversité exceptionnellement riche des régions ultrapériphériques.

Les **ports** sont des **plateformes** côtières essentielles **pour la circularité et le contrôle de la pollution**. Dans le cadre de la stratégie portuaire, la Commission les aidera à remplir leur rôle en simplifiant les critères techniques, en rationalisant les procédures d'autorisation et en publiant des orientations à l'intention des États membres.

Malgré des efforts considérables de protection et de restauration et les progrès accomplis en matière de gestion durable de la pêche, **les écosystèmes côtiers et marins restent soumis à une forte pression** imputable à la pollution, à l'eutrophisation, à la surpêche, à l'érosion et au changement climatique. Environ **80 % des habitats marins et terrestres protégés en Europe** sont dans un état médiocre ou mauvais et **62 % des rivières, lacs et sites côtiers** sont dans un état écologique médiocre<sup>23</sup>. Cette situation entraîne des conséquences négatives pour la santé publique et réduit la sécurité et l'attractivité des zones côtières. Elle porte également atteinte au pilier fondamental de la durabilité des secteurs de l'économie bleue, tels que la pêche et l'aquaculture. Une **mise en œuvre et une application plus efficaces de la législation environnementale de l'UE restent essentielles**, parallèlement à des mesures de restauration ciblées au titre du règlement relatif à la restauration de la nature<sup>24</sup>. D'ici à septembre 2026, les États membres doivent présenter des plans nationaux de restauration, ce qui constitue une étape essentielle vers une conservation plus coordonnée des écosystèmes côtiers et marins. La révision prévue de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» dans le futur acte législatif européen pour l'Océan vise à renforcer la protection de l'environnement, à simplifier les dispositions et à renforcer la cohérence avec l'acquis de l'UE.

**Grâce aux missions d'Horizon Europe «Restaurer notre océan et notre milieu aquatique»<sup>20</sup> et «Un pacte pour des sols sains en Europe»<sup>25</sup>**, l'UE soutient déjà les communautés côtières en développant et en mettant à l'épreuve des solutions innovantes en matière de restauration et de gestion des zones côtières, notamment face à la rétention d'eau et à la pollution par les nutriments, ainsi que des pratiques relevant de l'économie bleue régénérative. La **stratégie de recherche et d'innovation dans le domaine de l'Océan et de l'eau** contribuera à étendre l'approche «de la source à la mer» en innovant dans la gestion de l'eau et en améliorant l'utilisation rationnelle de l'eau. Les fonds de l'UE, tels que les fonds de la politique de cohésion, le Feampa et le programme LIFE, contribuent déjà aux

---

<sup>22</sup> [CoastWAVE 2.0 | Réseau de connaissances en matière de protection civile](#).

<sup>23</sup> Le [rapport de 2025 sur l'environnement en Europe](#) (Agence européenne pour l'environnement, 2025) et le [rapport de Copernicus sur l'état de l'Océan](#) (documents en anglais).

<sup>24</sup> Directive 79/409/CEE, directive 92/43/CEE du Conseil, directive 2008/56/CE et règlement (UE) 2024/1991.

<sup>25</sup> [Mission de l'UE «Un pacte pour des sols sains en Europe»](#).

investissements dans la biodiversité, la résilience au changement climatique, la gestion durable de l'eau et l'économie circulaire dans l'ensemble des zones côtières.

#### **Actions phares — La Commission:**

- ***promouvra des partenariats structurés de cogestion** (y compris avec les pêcheurs) pour les zones protégées et **aidera les États membres et les autorités locales** à intégrer la participation des parties prenantes dans la planification, le suivi et l'examen périodique des plans;*
- ***étudiera, en collaboration avec la BEI, la possibilité de cartographier les investissements à l'échelle de l'UE** en faveur de l'adaptation des côtes, en ayant recours aux services de conseil technique de la BEI afin de soutenir le renforcement des capacités;*
- ***encouragera la coopération et les partenariats stratégiques** entre les autorités nationales et les autorités des communautés côtières;*
- ***développera l'initiative CoastWAVE** afin d'étendre les évaluations locales des dangers et les systèmes d'alerte sur mesure à un plus grand nombre de communautés.*

### **2.3. La qualité de vie des communautés côtières**

L'accès aux soins de santé, à l'éducation, aux compétences, à la connectivité numérique et à la connectivité des transports, ainsi qu'à un logement abordable est essentiel pour que les communautés côtières restent attrayantes et maintiennent leur qualité de vie, en particulier aux yeux des jeunes. Ces services sont également essentiels pour garantir un droit effectif au maintien sur le territoire<sup>26</sup>. Les communautés côtières de l'UE sont toutefois confrontées à des réalités économiques et à des défis territoriaux très différents les uns des autres, en particulier dans les zones rurales et reculées.

La **vision à long terme pour les zones rurales de l'UE**<sup>27</sup> fournit un cadre global à l'échelle de l'UE pour relever ces défis, y compris les besoins spécifiques des zones côtières rurales qui sont confrontées à des contraintes géographiques, à des lacunes en matière d'accessibilité et au déclin de la population. La toute première **stratégie européenne de lutte contre la pauvreté**, adoptée le 6 mai 2026, et le futur **plan d'action rural de l'UE**, qui doit être adopté dans le courant de l'année, contribueront davantage à ces efforts.

**L'accessibilité financière du logement** est soumise à une pression particulière dans certains quartiers, en particulier dans les villes, mais aussi dans d'autres lieux à forte concentration touristique<sup>28</sup>. L'augmentation de la demande induite par les flux touristiques, les locations de courte durée, les logements secondaires, les logements vacants, la demande d'investissement ou d'autres formes d'utilisation non primaire des logements risque de plus en plus d'entraîner des déplacements des populations locales et de limiter l'accès au logement pour les travailleurs essentiels. La multiplication des logements sociaux peut constituer une option stratégique importante pour les municipalités côtières. La future plateforme paneuropéenne d'investissement pour des logements abordables et durables permettra d'œuvrer à mobiliser des fonds en faveur de logements sociaux et abordables. Parallèlement, comme annoncé dans le plan européen pour des logements abordables, la Commission proposera un **acte législatif sur le logement abordable** afin d'aider les pouvoirs publics à recenser les zones tendues en

<sup>26</sup> Conformément à la future [stratégie sur le droit au maintien sur le territoire](#).

<sup>27</sup> COM(2021) 345 final.

<sup>28</sup> SWD(2025) 1053/2 – Comprendre la crise du logement (en anglais uniquement).

matière de logement et, dans le plein respect de la subsidiarité, de leur permettre de prendre des mesures proportionnées pour préserver l'accessibilité financière du logement. En outre, le **règlement concernant la location de logements de courte durée**<sup>29</sup>, applicable depuis le 20 mai 2026, apportera davantage de transparence et aidera les autorités publiques à réglementer le marché de manière proportionnée en exigeant l'enregistrement obligatoire des hôtes et le partage de données sur les transactions réelles entre les plateformes numériques et les autorités nationales. Le cadre financier pluriannuel actuel soutient déjà les efforts visant à remédier aux pénuries de logements abordables et de qualité à hauteur de 43 milliards d'EUR au moins<sup>30</sup> au moyen des fonds de la politique de cohésion, d'InvestEU, de LIFE, du programme pour le marché unique et d'Horizon Europe, ainsi que de NextGenerationEU, tandis que l'examen à mi-parcours de la politique de cohésion a permis de réaffecter 3,3 milliards d'EUR supplémentaires au titre du FEDER à la priorité relative au logement abordable et social. À l'avenir, le Fonds social pour le climat financera des investissements en faveur de l'efficacité énergétique, de la rénovation des bâtiments et du chauffage et du refroidissement propres. **La Commission encourage les États membres à accroître les investissements** dans le logement et les services y afférents dans les communautés côtières soumises à des pressions en matière de logement, notamment pour les groupes les plus vulnérables.

Les côtes de l'UE abritent également un riche **patrimoine maritime**, notamment les sites marins inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO<sup>31</sup>, les traditions locales, la culture alimentaire, les pratiques et l'artisanat qui font vivre l'identité communautaire et les valeurs intergénérationnelles. Des activités telles que la pêche artisanale et à petite échelle, l'aquaculture, la construction navale et la navigation maritime sont au cœur du tissu social et culturel. Leur contribution exceptionnelle à l'identité locale devrait être reconnue à tous les niveaux de gouvernance.

Des initiatives telles que la **coalition EU4Ocean pour la sensibilisation à l'océan** continueront de sensibiliser à l'importance culturelle, sociale et économique de l'Océan, en mettant en évidence le patrimoine maritime des communautés côtières, tout en soutenant la connaissance intergénérationnelle et la gérance de l'Océan. La **facilité du nouveau Bauhaus européen** et le **laboratoire du nouveau Bauhaus européen pour les communautés océaniques, côtières et insulaires** offrent également des possibilités de projets côtiers qui combinent durabilité, conception, culture et résilience au changement climatique.

**La Commission encourage les États membres et les communautés locales à poursuivre la promotion des initiatives relatives au patrimoine bleu et maritime** au moyen du développement local mené par les acteurs locaux et de ses groupes d'action locale de pêche, ainsi que d'autres programmes et initiatives aux niveaux local et national.

#### **Actions phares — La Commission:**

- *proposera un **acte législatif sur le logement abordable** afin d'aider les pouvoirs publics à recenser les zones tendues en matière de logement et de leur permettre, dans le plein respect de la subsidiarité, de prendre des mesures pour protéger et promouvoir l'accessibilité financière du logement dans ces zones.*
- *offrira des possibilités de projets côtiers qui combinent durabilité, conception, culture et résilience au changement climatique au moyen de la **facilité du nouveau Bauhaus***

<sup>29</sup> Règlement (UE) 2024/1028.

<sup>30</sup> Plan européen pour des logements abordables, COM(2025) 1025 final.

<sup>31</sup> [Centre du patrimoine mondial – Programme marin du patrimoine mondial](#).

### 3. Mise en œuvre de la stratégie

#### 3.1. Financement

L'accès au financement pour l'économie bleue est en constante augmentation. Au moyen de la plateforme BlueInvest, l'UE aide les start-up et les PME à mettre au point et à améliorer des technologies et des services océaniques innovants, y compris dans les zones côtières, en fournissant un accompagnement, une mise en relation des investisseurs et un soutien à la collecte de fonds. L'instrument d'investissement dans l'économie bleue, soutenu par le Feampa et InvestEU et mis en œuvre par le Fonds européen d'investissement (FEI), vise à mobiliser jusqu'à 1 milliard d'EUR d'investissements en fonds propres d'ici à 2028. En outre, la Banque européenne d'investissement (**BEI**) **joue également un rôle clé**, avec des investissements annuels moyens d'environ 2,6 milliards d'EUR dans l'économie bleue et des projets de protection des côtes.

**Le renforcement de la collaboration et des synergies avec les banques nationales de développement et d'autres institutions financières multilatérales** peut aider les entreprises et les communautés côtières à accéder davantage au financement, aux services de conseil technique et au soutien au renforcement des capacités. Le **règlement de l'UE sur la taxinomie** contribue également à orienter les investissements vers des activités contribuant à l'utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines<sup>32</sup>. En outre, les programmes législatifs<sup>33</sup> joueront un rôle central dans le déblocage de capitaux privés. En réduisant le coût des investissements à long terme en fonds propres, et en reconnaissant l'effet de réduction des risques qu'exercent les garanties de l'UE ou nationales sur les exigences de fonds propres, ces programmes législatifs peuvent encourager les investissements.

La politique de cohésion de l'UE, la politique agricole commune et les politiques maritimes continuent de soutenir le développement durable dans l'ensemble des régions côtières, et sont complétées par des initiatives de renforcement des capacités, telles que TAIEX-REGIO Peer2Peer<sup>34</sup> et FAMENET pour les groupes d'action locale.

Pour l'avenir, la proposition de cadre financier pluriannuel 2028-2034 offre aux États membres et aux régions de nouvelles possibilités de renforcer les communautés côtières. Les États membres sont encouragés à **aligner leurs plans de partenariat nationaux et régionaux sur les objectifs de la présente stratégie** et, en partenariat avec les autorités régionales et locales, à soutenir des solutions territorialisées adaptées aux besoins locaux. La proposition de **Fonds européen pour la compétitivité (FEC)**<sup>35</sup> pourrait également soutenir l'investissement et l'innovation dans les secteurs de l'économie bleue durable.

La Commission octroiera, dans le cadre du **partenariat pour une économie bleue durable**<sup>36</sup> au titre d'Horizon Europe, plus de 450 millions d'EUR de financements d'ici à 2027 à plus de 43 projets de recherche et d'innovation (R&I) en faveur d'une économie bleue neutre pour le climat, durable et compétitive, y compris un soutien spécifique aux communautés et entreprises

<sup>32</sup> Règlement (UE) 2020/852.

<sup>33</sup> [C\(2025\) 2731 final](#).

<sup>34</sup> [InfoREGIO – TAIEX-REGIO Peer2Peer](#).

<sup>35</sup> COM(2025) 555 final.

<sup>36</sup> [Partenariat pour une économie bleue durable](#).

côtières résilientes. D'ici à la fin de 2026, les communautés locales et côtières seront également associées à un appel à soutien technique afin de contribuer à l'élaboration des programmes de transition dans le cadre de la **mission «Restaurer notre océan et notre milieu aquatique»**<sup>37</sup>, de sorte que les projets et les investissements tiennent compte des besoins locaux.

### 3.2. Gouvernance

L'efficacité du soutien aux communautés côtières repose sur une solide **stratégie de gouvernance à plusieurs niveaux** et sur une collaboration étroite entre les autorités locales, régionales, nationales et de l'UE. La participation significative des acteurs locaux et régionaux à la conception et à la mise en œuvre des politiques est essentielle pour tenir compte des besoins locaux et contribuer à la réalisation des priorités de l'UE.

L'UE a mis en place des structures de coopération territoriale et des plateformes de dialogue reliant les communautés côtières aux autorités régionales et nationales, aux ports, à l'industrie, au monde universitaire et à la société civile, telles que les **stratégies de l'UE relatives aux bassins maritimes** et les **stratégies macrorégionales de l'UE**. Ces cadres contribuent à convertir les priorités de l'UE en «solutions territorialisées» qui renforcent la durabilité environnementale, la diversification économique et les chaînes de valeur régionales.

D'ici à 2027, la Commission et les États membres de l'Atlantique œuvreront à la mise à jour de la stratégie maritime pour la région atlantique, y compris à l'élaboration éventuelle d'un nouveau cadre macrorégional pour la région atlantique. Parallèlement, la Commission, en collaboration avec l'Union pour la Méditerranée et les partenaires de la Méditerranée orientale, élaborera une nouvelle stratégie pour le bassin maritime afin de soutenir une économie bleue durable et compétitive dans la région.

Des initiatives telles que la **Journée maritime européenne (JME)**, y compris la campagne annuelle de manifestations locales «**EMD in my country**» («La JME dans mon pays»), contribuent à renouer le lien entre les communautés locales et les possibilités et politiques de l'UE. Le **réseau des villes bleues de la Journée maritime européenne** renforcera la coopération entre les villes côtières et portuaires européennes afin de promouvoir des politiques maritimes durables, l'innovation et des environnements marins sains.

Parallèlement, des lacunes importantes subsistent dans la collecte de données socio-économiques et environnementales au niveau local sur les communautés côtières. En utilisant les définitions, classifications et cadres de collecte de données statistiques harmonisés existants, Eurostat s'efforcera, aux côtés d'autres services de la Commission, de combler ces lacunes afin d'aider les autorités locales et les parties prenantes à mieux cibler les mesures, à hiérarchiser les investissements et à renforcer la résilience.

#### **Action phare — La Commission:**

- ***mettra à jour la stratégie maritime pour la région atlantique***<sup>38</sup> *avec les États membres de l'Atlantique, y compris en envisageant un nouveau cadre macrorégional pour la région atlantique, et présentera, conjointement avec l'Union pour la Méditerranée et les partenaires de la Méditerranée orientale, une nouvelle stratégie pour le bassin maritime de la Méditerranée orientale afin de soutenir une économie bleue durable et compétitive.*

<sup>37</sup> Programme de travail d'Horizon Europe 2026-2027.

#### 4. Conclusions

Les communautés côtières de l'UE sont au cœur de la prospérité économique, de la résilience au changement climatique et du patrimoine culturel de l'UE. La stratégie de la Commission pour la résilience, la prospérité et la qualité de vie des communautés côtières présente les principales possibilités permettant de **renforcer** ces zones et de soutenir leur **développement à long terme**. Cette stratégie place les **citoyens** au cœur de son action et fournit un **cadre cohérent visant à mieux relier les politiques de l'UE en la matière**. Elle crée également des synergies avec les initiatives existantes, notamment la stratégie de l'UE pour les îles et la stratégie de l'UE pour les régions ultrapériphériques.

La Commission travaillera avec les États membres pour aligner les futures politiques et les futurs instruments de financement sur les besoins spécifiques des communautés côtières et veiller à une mise en œuvre efficace. En collaboration avec la présidence du Conseil, la Commission organisera une **conférence de haut niveau sur les îles et les communautés côtières le 26 juin 2026** afin de donner un coup d'accélérateur à la mise en œuvre des deux stratégies.

Les progrès globaux seront évalués de manière transparente et périodique au moyen du **tableau de bord du pacte pour l'Océan** et du **rapport sur l'état du pacte pour l'Océan**.